

Résolution adoptée le 16 janvier 2018 par le Comité de coopération interparlementaire liant le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura

Résolution no 179

Combattre et prévenir la radicalisation chez les jeunes

Les délégations du Parlement de la République et Canton du Jura, du Conseil régional de la Vallée d'Aoste et du Parlement de la Communauté française de Belgique, réunies au sein du Comité triangulaire, ont tenu à Bruxelles, les 15 et 16 janvier 2018, leur dix-septième session sous la présidence de M. Philippe Courard, président du Parlement de la Communauté française de Belgique, de M. Alain Lachat, président-délégué du Parlement de la République et Canton du Jura, et de M. Joël Farcoz, président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste.

Comme de coutume, les délégations ont abordé la situation politique et institutionnelle dans les trois entités.

Les trois délégations ont, en outre, largement débattu des questions relatives aux actions et mesures mises en œuvre pour prévenir la radicalisation chez les jeunes.

Pour éclairer ses travaux, le Comité a procédé à l'audition de M. Alain Grignard, islamologue, commissaire à la police fédérale et professeur à l'Université de Liège, M. Bruno Sedran, coordonnateur des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Patrick Liebermann, coordonnateur du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents en Fédération Wallonie-Bruxelles, et M. Olivier Vanderhaeghen, conseiller en prévention du radicalisme à la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Au terme des travaux, les membres du Comité triangulaire ont adopté la résolution suivante visant à combattre et prévenir la radicalisation chez les jeunes :

Conscient que le risque de radicalisation constitue des menaces majeures de nos sociétés et peut déboucher sur une violence extrême ;

Constatant que *le vivre ensemble et la cohésion sociale* sont de plus en plus remis en cause par une minorité de personnes qui, en se radicalisant, ébranlent les valeurs démocratiques et les droits humains ;

Soucieux des enjeux globaux et du caractère multidimensionnel des causes de la radicalisation chez les jeunes, la lutte contre le radicalisme étant plus que jamais un défi majeur pour nos sociétés ;

Rappelant que l'une des causes est le dévoiement de la religion et que le radicalisme violent mène à de nombreux amalgames envers les religions qui entraînent par là même une recrudescence des crimes et des discours de haine motivés par le racisme, la xénophobie et l'intolérance à l'égard d'une opinion, d'une croyance ;

Considérant toutefois que la radicalisation ne concerne pas uniquement le domaine religieux et qu'elle est encore moins associée à une seule religion ;

Insistant sur l'urgence de dégager des pistes de solutions afin d'agir préventivement contre ce fléau qui n'est que la pointe d'un iceberg bien plus profond, celui d'un malaise et du désarroi de toute une génération de jeunes ;

Persuadé que les Etats, les Régions, Communautés et Cantons, dans leurs diverses composantes, doivent s'unir et renforcer leurs efforts pour réagir efficacement aux problèmes de radicalisme, en coopérant à la mise en place de politiques durables à long terme ;

Considérant qu'il y a lieu de cultiver le potentiel et l'espoir que représente la jeunesse qui constitue le meilleur rempart contre l'intégrisme et la violence ;

Le Comité triangulaire de coopération interparlementaire

Exhorte les gouvernements à adopter les mesures structurelles pour lutter contre le radicalisme sous ses diverses formes, en travaillant les dimensions identitaires, socio-économiques et interculturelles qui sous-tendent le processus conduisant au basculement dans le radicalisme violent ;

Recommande aux gouvernements d'intensifier le processus de dialogue interculturel qui permet de lutter plus efficacement contre le repli identitaire et contre les préjugés, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie, et de donner des grilles de lecture pour comprendre les enjeux internationaux ;

Invite les gouvernements à mettre en place et à développer une politique de la jeunesse qui soit émancipatrice et inclusive, qui donne la parole aux jeunes, les aide à avoir confiance en eux, et à retrouver confiance dans les institutions, et qui les accompagne dans leurs projets et les valorise.

Delémont, le 28 mars 2018

Au nom du Comité de coopération interparlementaire:



Anne Froidevaux
Présidente du Parlement 2018



Claude Gerber
Membre du comité, rapporteur

Groupe PDC

Ben
R. Choffe
S. N. 9
D. Maistak
C. Maistak
J. Van

Groupe PLR

Frederic
L. Van R.
d. Van R.
Y. Van R.
S. Van R.
H. Van R.

Groupe PCSI

G. Bacha
M. Bacha
S. Bacha
P. Bacha

Hors groupe

P. Bacha
T. Bacha

Groupe PS

N. Amm
L. Amm
S. Amm
D. Amm
M. Amm
R. Amm

Groupe UDC

C. Amm
I. Amm
S. Amm
L. Amm

Groupe VERTS et CS-POP

Stenney
H. Amm
R. Amm